## Communauté de Communes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE » **DU 26 MARS 2024**

## « Loire Semène »

L'an deux-mille-vingt-quatre,

le vingt-six mars,

le Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes « Loire - Semène » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire. au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène. sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice: 31

Présents: 24

Excusés représentés: 4

Excusés non représentés : 3

Absents: 0

Votants: 28 PRESENTS:

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL. Mme VILLEVIEILLE.

**EXCUSES REPRESENTES:** 

Mme JOLIVET: Pouvoir donné à M. VIAL Mme GINET: Pouvoir donné à M. SALGADO Mme VINSON: Pouvoir donné à Mme PRADIER M. BLANCHARD: Pouvoir donné à M. RIVET

**EXCUSES:** Mme TARERIAT Mme BENABDESLAM M. MARCEAU

n° 20240326 D 029

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire.

Commission: Finances -Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2023.

Objet: Budget Général : Affectation des Résultats 2023

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement de : 4 066 898,46 €. Corrigé de l'intégration des résultats de clôture des budgets annexes suivants : - Déficit de fonctionnement du BA MGPA - 0,54 €, - Excédent de fonctionnement du BA Plaine des Mâts 50 873,02 €,

Soit un excédent de fonctionnement global corrigé de : 4 117 770,94 €,

Un déficit d'investissement de :

-1 016 308.16 €.

Corrigé de l'intégration des résultats de clôture des budgets annexes suivants : - Déficit d'investissement du BA MGPA - 64 674.38 €. - Déficit d'investissement du BA Plaine des Mâts - 4 810.13 €.

Soit un déficit d'investissement global corrigé de : - 1 085 792.67 €

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

- R.A.R. en Dépenses de -517 785.95 €. + R.A.R. en Recettes de 768 939,82 €,

Vu le besoin de financement de -834 638,80 €,

Certifié exécutoire

Décide à l'unanimité :

Recu en Préfecture ou sous-Préfecture le:

D'affecter en section d'investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de : 834 638,80 €,

De reporter en section d'investissement, le déficit d'investissement de : - 1 085 792,67 € De reporter en section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement résultant, soit : 3 283 132,14 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (1 abstention), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et

AR Prefecture

an que dessu-

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Le Président,

Nadia ADJERIOU

Frédéric GIRODET

043-244301131-20240326-20240326\_D\_029-DE

Reçu le 04/04/2024